

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET H2V THIONVILLE D'UNITÉ DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE VERT ET DE E-MÉTHANOL À FLORANGE- UCKANGE (57)

La société H2V porte un projet d'unité de production d'hydrogène vert et de e-méthanol sur les communes de Florange et Uckange (Moselle). Ce projet prévoit la production annuelle de 30 000 tonnes d'hydrogène vert et 150 000 tonnes de e-méthanol à horizon 2030, destinés principalement aux secteurs du transport maritime et aérien.

Afin d'assurer l'alimentation électrique de l'usine, RTE porte, en parallèle, un projet de raccordement du futur site au réseau public de transport d'électricité, via une liaison souterraine à 225 000 volts jusqu'au poste électrique existant de Saint-Hubert (Uckange).

Au regard du montant d'investissement, estimé à 800 millions d'euros, H2V et RTE ont conjointement saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L.121-8-I du Code de l'environnement, qui a décidé d'organiser **une concertation préalable**.

La concertation préalable se déroulera sur une période de **8 semaines**, du 28 avril au 20 juin 2025.

L'avis de concertation préalable est publié dans les **10 communes suivantes** : *Florange, Uckange, Fameck, Thionville, Terville, Yutz, Illange, Bertrange, Guénange et Richemont*. Il est également publié dans deux journaux régionaux, le quotidien "Le Républicain Lorrain" et l'hebdomadaire "la Semaine", ainsi que sur le site internet de la concertation préalable.

Les temps d'échange suivants seront organisés dans le cadre de la concertation préalable : **une réunion publique d'ouverture, deux débats-mobiles, deux réunions thématiques, deux ateliers thématiques et une réunion publique de clôture**.

Le dossier de concertation – comprenant notamment la présentation du projet et de ses impacts, ainsi que les détails de la concertation – est mis à disposition du public en **version papier dans les mairies** des communes citées ci-dessus ainsi qu'en téléchargement **sur le site internet de la concertation préalable** : www.concertation-h2v-thionville.fr.

Pendant toute la durée de la concertation, le public aura accès à un **formulaire en ligne** permettant de déposer des questions, des avis ou des cahiers d'acteur en lien avec le projet. Il pourra également formuler ses avis, ses observations et questions :

- Sur les **registres papier** mis à disposition dans les mairies citées ci-dessus ;
- Par **carte T** intégrée au dépliant d'information distribué sur le territoire ;
- Lors de **chaque temps d'échange** mentionné ci-dessus.

La concertation préalable est accompagnée par **Madame Nathalie DURAND et Monsieur Jean-François TRASSART en qualité de garants désignés par la Commission Nationale du Débat Public**, pour garantir les droits d'information et de participation du public. Tout au long de la concertation, le public pourra s'adresser directement à eux par voie électronique à nathalie.durand@garant-cndp.fr et jean-francois.trassart@garant-cndp.fr ou par voie postale à l'adresse suivante (en mentionnant « Concertation H2V Thionville ») :